



montpellier.fr

---

## Demande de Certificat de Vie commune

---

Le certificat de Vie Commune (aussi appelé certificat de concubinage) a pour objet la délivrance d'un document attestant que deux personnes vivent en union libre afin de bénéficier des mêmes avantages qu'un couple marié.

Pièces à fournir : Présence obligatoire des deux personnes, la pièce d'identité de chacun, un justificatif de domicile de moins d'un an portant les deux noms.

**Cette démarche ne peut être délivrée que pour les Montpelliérains.**